



Questions Frais kilométriques

Par **Scofield13**, le **08/04/2019** à **18:57**

Bonjour,

Depuis novembre, je travaille dans une société qui m'a embauché pour travailler dans un magasin (13007). Depuis 1 semaine, mon employeur me fait tourner dans d'autres magasins à Aix et Marseille (13002). Il est marqué dans mon contrat que mon principal lieu de travail serait le magasin situé dans le 13007 mais que, temporairement, je pourrais être amené à travailler dans d'autres magasins. Je dois donc prendre ma voiture pour aller à Aix. Puis-je me faire rembourser les frais kilométriques ? L'employeur doit-il me donner une date de fin quand à la fin du fait que je doive bosser dans d'autres magasins ?

Merci.